



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

Pour la Maison de la Vigne et des Saveurs, une convention de producteur avec :

- CHAURAUD SARL et d'encaisser le chèque de 115 €,
- SARL BAILLIF - DOMAINE DU CHENE et d'encaisser le chèque de 115 €,
- MIEL D'ALAMBIC - MALLET Manuel et d'encaisser les 50€ en espèce,
- CHÂTEAU MONTIFAUD SARL et d'encaisser le chèque de 115 €,
- JULLION Thierry SARL et d'encaisser le chèque de 115 €,

Fait à Jonzac,
Le

21 FEV. 2025

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex